



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-33-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



DE-2026-04-33 FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX » – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AVON

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes membres, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a souhaité mettre en place, pour la période 2023 – 2026, un fonds de concours destiné à venir en appui aux investissements portés par les communes membres. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour des projets ne relevant pas des compétences spécifiques de la communauté de communes.

Le fonds de concours vise à apporter un appui financier aux communes membres pour réaliser leurs investissements, c'est-à-dire la réalisation d'un équipement au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle. Il peut donc s'agir :

- de la réalisation d'infrastructures (voirie, réseaux...),
- de la réalisation de superstructures (construction d'un bâtiment)
- des acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation d'infrastructures ou superstructures,
- d'acquisition d'un bien mobilier (véhicule...)

Sur la période 2023 – 2026, ce sont 1 400 000 € que la Communauté de communes destinera ainsi à ses communes membres.

La Commune d'AVON a décidé de l'acquisition de panneaux de signalisation, pour un montant de 2 417,11€HT.

Dans cette perspective, la commune sollicite la Communauté de communes pour l'attribution d'un montant de 1 208,55 € au titre du fonds de concours « soutien au programme d'investissement public des communes », conformément à la convention jointe à la présente et au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant en €
Acquisitions foncières	
Etudes	
Maîtrise d'œuvre	
Travaux	
Equipement / mobilier	2 417,11
Total Hors Taxes	2 417,11

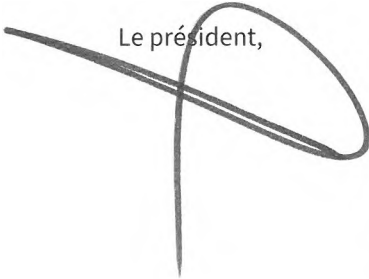
RECETTES

Nature de la recette	Montant en €	%
DETR / DSIL		
Conseil départemental		
Région		
Autre (fonds LEADER)		
CC HVS – Fonds de concours	1 208,55	50%
Reste à charge de la commune	1 208,56	50%

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la convention de fonds de concours annexée à la présente,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

Le président,




Le/la secrétaire de séance,

